

**PORNIC Agglo Pays de Retz**  
**Projet de déchèterie à LA PLAINE-SUR-MER**  
 Besoins en eau en cas d'incendie

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENT RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE</b> <sup>(1)</sup> - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12 m - Au-delà de 12 m	+ 0 + 0,1 + 0,2 + 0,5		0	Hauteur maximale de stockage : 1,8 m
<b>TYPE DE CONSTRUCTION</b> <sup>(2)</sup> - ossature stable au feu ≥1 heure - ossature stable au feu ≥30 minutes - ossature stable au feu <30 minutes	- 0,1 + 0 + 0,1		0	Stockage en extérieur
<b>TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES</b> Accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée) DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. Service de sécurité incendie 24 h sur 24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24 h sur 24	- 0,1 - 0,1 - 0,3 *		0	Pas de service de sécurité incendie 24h/24, ni de présence permanente à l'entrée
<b>Σ coefficients</b>			0	
<b>1+ Σ coefficients</b>			1	
<b>Surface de référence (S en m<sup>2</sup>)</b>			2 000	Surface totale des plateformes de déchets verts (configuration horizon 2030 : 1720 m <sup>2</sup> + 280 m <sup>2</sup> ; distantes de 10,6 m)
$Qi = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \sum Coef)^{(3)}$			120	Catégorie de risque 1 : B17 (broyage de fourrage et autres plantes sèches) => broyage et évacuation régulière
<b>Catégorie de risque</b> <sup>(4)</sup> - Risque 1 : Q1 = Qi x 1 - Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 - Risque 3 : Q3 = Qi x 2			120	
<b>Risque sprinklé</b> <sup>(5)</sup> : Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2				Pas de sprinklage
<b>DEBIT REQUIS</b> <sup>(6)(7)</sup> (Q en m <sup>3</sup> /h)			<b>120</b>	Débit retenu : 120 m <sup>3</sup> /h (multiple de 30 m <sup>3</sup> /h le plus proche)

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).  
 (2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.  
 (3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m<sup>3</sup>/h.  
 (4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).  
 (5) Un risque est considéré comme sprinklé si :  
 - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;  
 - installation entretenue et vérifiée régulièrement ;  
 - installation en service en permanence.  
 (6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h.  
 (7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.  
 \* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

**PORNIC Agglo Pays de Retz**  
**Projet de déchèterie à LA PLAINE-SUR-MER**  
 Volume de confinement des eaux d'extinction

Besoin pour la lutte extérieure		résultat données pompiers (besoin x 2 heures au minimum)	240
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	sprinkleurs	volume réserve intégrales de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	/
		+	+
	0	0 besoins x 90 m	/
		+	+
	RIA	à négliger	/
	+	+	
	mousse HF et MF	à négliger	/
	+	+	
	brouillard d'eau et autres systèmes	débit x temps de fonctionnement requis	/
	+	+	
Volume d'eau liés aux intempéries		sur la base d'une pluie de 10 l/m <sup>2</sup>	20
		+	+
Présence de stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	
		=	=
<b>Volume total de liquide à mettre en rétention (m3)</b>			<b>260</b>